

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

**EXTRAIT
DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU
CONSEIL DE COMMUNAUTE**

**Séance du 25 avril 2008
(convocation du 18 avril 2008)**

Aujourd'hui Vendredi Vingt-Cinq Avril Deux Mil Huit à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. DAVID Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, M. BOBET Patrick, M. BRON Jean-Charles, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, M. FAVROUL Jean-Pierre, Mme FAYET Véronique, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GAUTE Jean Michel, M. GAÜZERE Jean-Marc, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, Mme ISTE Michèle, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, Mme LIRE Marie Françoise, M. OLIVIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. ROSSIGNOL Clément, M. SAINTE-MARIE Michel, M. SEUROT Bernard, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, Mme DE FRANCOIS Béatrice, Mme LACUEY Conchita, M. SOUBABERE Pierre, M. AMBRY Stéphane, M. ANZIANI Alain, M. ASSERAY Bruno, Mme BALLOT Chantal, M. BAUDRY Claude, Mme BONNEFOY Christine, M. BONNIN Jean-Jacques, M. BOUSQUET Ludovic, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, Mme CAZALET Anne-Marie, M. CAZENAVE Charles, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANJON Frédéric, M. DAVID Jean-Louis, M. DAVID Yohan, Mme DELATTRE Béatrice, M. DELAUX Stéphane, Mlle DELTIMPLE Nathalie, Mme DESSERTINE Laurence, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, M. DUBOS Gérard, Mme DUBOURG-LAVROFF Sonia, M. DUCASSOU Dominique, M. DUPOUY Alain, M. EGRON Jean-François, Mlle EL KHADIR Samira, Mme EWANS Marie Christine, Mme FAORO Michèle, M. FAYET Guy, M. FEUGAS Jean-Claude, Mme FOURCADE Paulette, M. GALAN Jean-Claude, M. GARNIER Jean Paul, M. GUICHOUX Jacques, Mme HAYE Isabelle, M. HURMIC Pierre, M. JOANDET Franck, M. JOUBERT Jacques, M. JUNCA Bernard, M. LAGOFUN Gérard, Mme LAURENT Wanda, M. LOTHAIRE Pierre, M. MANGON Jacques, M. MAURIN Vincent, Mme MELLIER Claude, M. MERCIER Michel, M. MOGA Alain, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, M. PAILLART Vincent, M. PALAU Jean Charles, Mme PARCELIER Muriel, M. PENEL Gilles, M. PEREZ Jean-Michel, Mme PIAZZA Arielle, M. POIGNONEC Michel, M. QUANCARD Joël, M. QUERON Robert, M. RAYNAL Franck, M. RAYNAUD Jacques, M. RESPAUD Jacques, M. ROBERT Fabien, M. ROUYEYRE Matthieu, Mme SAINT-ORICE Nicole, M. SENE Malick, M. SOLARI Joël, Mme TOUTON Elisabeth, M. TRIJOULET Thierry, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. CAZABONNE Alain à M. CAZABONNE Didier
Mme. BOST Christine à Mlle. COUTANCEAU Emilie
M. LAMAISON Serge à M. GUICHOUX Jacques
M. MAURRAS Franck à M. HERITIE Michel
Mme. COLLET Brigitte à M. DUPOUY Alain

M. DUART Patrick à M. GARNIER Jean Paul
M. GUILLEMOTEAU Patrick à M. BENOIT Jean-Jacques
M. MILLET Thierry à Mme. DUBOURG-LAVROFF Sonia
M. REIFFERS Josy à M. DUCASSOU Dominique

LA SEANCE EST OUVERTE

**GRADIGNAN - Rue Baricot et rue Chartrèze - Assainissement Eaux Pluviales -
Procédure de déclaration en application de l'article L 214-3 du Code de
l'Environnement - Lettre de commande - Décision - Autorisations**

Monsieur TURON présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

La communauté urbaine de Bordeaux envisage le complément d'équipement en assainissement eaux usées et eaux pluviales de la rue Baricot et de la rue Chartrèze, sur la commune de GRADIGNAN.

Concernant l'assainissement des eaux pluviales, le projet d'aménagement en question nécessite :

- le complément d'équipement des rues Baricot et Chartrèze afin de drainer l'ensemble des zones d'urbanisation prévues ;
- l'installation d'un exutoire de sortie sur le ruisseau le Pontet.

Dans le cadre des articles L 214-1 à L214-3 du Code de l'Environnement et au regard de la rubrique 2.1.5.0. de l'annexe du décret 2006-881 du 17 juillet 2006, s'agissant de rejet d'eaux pluviales dans les eaux douces superficielles pour un projet dont le bassin versant est compris entre 1 et 20 ha, ce projet est soumis à déclaration auprès de l'autorité administrative.

Dans ce contexte, et préalablement aux travaux, notre établissement public doit procéder à la réalisation d'un dossier de déclaration.

S'agissant d'une prestation de service inférieure à 6 000 € H.T., un marché sous la forme d'une procédure adaptée, conformément notamment aux dispositions de l'article 28 du Code des Marchés Publics, a été retenu.

Dans ces conditions, il a été procédé à une mise en concurrence après publicité pour la réalisation de cette étude. A l'issue de la consultation, il s'avère que l'offre du bureau d'étude EAU MEGA est économiquement la plus avantageuse en vue de l'exécution de cette mission.

Les prestations de ce bureau d'études seront réalisées pour un montant de 1 510 € H.T., soit 1805,96 € T.T.C.

L'étude sera payée au moyen des crédits ouverts au Budget Principal de l'exercice en cours, section investissement, chapitre 20, fonction 8310, compte 2031, CRB O200.

En conséquence, il vous est demandé Mesdames, Messieurs de bien vouloir autoriser Monsieur le Président à :

- signer la lettre de commande à intervenir avec la société EAU MEGA,
- déposer auprès de Monsieur le Préfet de la Gironde la demande de déclaration au titre de la Loi sur l'Eau, pour la réalisation du projet précité concernant le complément d'assainissement eaux usées et eaux pluviales des rues Baricot et de Chartrèze sur la commune de Gradignan, conformément aux conditions fixées par la réglementation en vigueur,
- accomplir toutes les formalités entraînées par ces opérations dont celles prévues par la procédure de déclaration,
- signer tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 25 avril 2008,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

**REÇU EN PRÉFECTURE LE
21 MAI 2008**

PUBLIÉ LE : 21 MAI 2008

M. VINCENT FELTESSE